----



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2024	Remboursement de l'Assurance	NIVEAU 1	NIVEAU 1+	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
	Maladie Obligatoire		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les nontants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance			
✓ Soins courants						
Honoraires médicaux <sup>(1)</sup>						
Généralistes adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	145%	
Généralistes non adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	125%	
Spécialistes adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	140%	180%	
Spécialistes non adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	120%	160%	
Imagerie médicale dans le cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	120%	
Imagerie médicale hors du cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	100%	
Actes Sages-femmes	70%	100%	100%	100%	100%	
Médicaments						
Médicaments remboursés à 15%, 30% et 65% par la Sécurité sociale	15%/30%/65%	100%	100%	100%	100%	
Vaccin antigrippe	-	Frais réels				
Dispositifs médicaux	60%	100%	100%	100%	100%	
Honoraires paramédicaux						
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers)	60%	100%	100%	100%	100%	
Séances de psychologue (remboursées Sécurité sociale)(2)	60%	100%	100%	100%	100%	
Matériel médical						
Matériel médical (Orthopédie - Prothèses)	60%	100%	100%	105%	150%	
Forfait matériel médical (accepté Sécurité sociale)	-	-	-	-	80€	
Prothèses capillaires - mammaires	60%	100%	100%	100%	100%	
Forfait par prothèse capillaire - mammaire acceptée Sécurité sociale	-	-	-	120€	120€	
Forfait annuel grand appareillage (fauteuil, lit médicalisé,)	-	-	50 €	100 €	150 €	
Analyses et examens de laboratoire	60%	100%	100%	100%	100%	
Transport	55%	100%	100%	100%	100%	
Soins externes (1)	60%/65%/70%	100%	100%	100%	100%	



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2024	Remboursement de l'Assurance	NIVEAU 1	NIVEAU 1+	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
	Maladie Obligatoire		incluent la part de l'Assuran ppliquent sur la base de rer	•		
✓ Cures thermales externes libres hors hospitalisation						
Honoraires médicaux	70%	70%	100%	100%	100%	
Traitement thermal	65%	65%	100%	100%	100%	
Forfait	-	-	50 €	100 €	200 €	
<b>✓</b> Dentaire						
Soins	60%	100%	100%	100%	100%	
Consultation dentiste	60%	100%	100%	100%	125%	
Chirurgie et actes techniques dentaires dans le cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	60%	100%	100%	140%	180%	
Chirurgie et actes techniques dentaires hors du cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	60%	100%	100%	120%	160%	
magerie dentaire dans le cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	60%	100%	100%	100%	120%	
magerie dentaire hors du cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	60%	100%	100%	100%	100%	
Prothèses dentaires 100% santé <sup>(3)</sup>	60%	Aucun reste à charge (4)				
Prothèses dentaires hors 100% santé (3) (à reste à charge maîtrisé (4) ou libre)						
nlay-onlay	60 €	100€	195€	260 €	335 €	
nlay-core	54 €	90 €	175,50 €	234 €	301,50€	
Couronne transitoire	6€	10€	19,50 €	26 €	33,50 €	
Bridge	167,70 €	279,50 €	545,02 €	726,70 €	936,32 €	
Couronne zircone	72 €	120 €	234 €	312€	402 €	
Autres actes prothétiques (prothèses amovibles, réparations, etc.)	60%	100%	195%	260%	335%	
Plafond applicable sur l'ensemble des prothèses dentaires hors 100% santé (3)	-	-	5000 € / an	5000 €/an	5000 €/an	
Orthodontie						
Actes orthodontiques remboursés Sécurité Sociale (contention, bilan, etc.)	60%/100%	100%	100%	100%	100%	
mplantologie / Parodontologie						
Forfait implantologie	-	-	-	100 €/an	300 €/an	

\_\_\_\_



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2024	Remboursement de l'Assurance	NIVEAU 1	NIVEAU 1+	NIVEAU 2	NIVEAU 3			
	Maladie Obligatoire			surance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou de remboursement de l'Assurance Maladie Obligat				
✓ Optique								
Equipements optiques 100% santé (3)(5)								
Monture	60%		Aucun reste	e à charge <sup>(4)</sup>				
Verres	60%	Aucun reste à charge (4)						
Equipements optiques hors 100% santé (3)(5)								
Forfait monture	0,03 €	0,05 €	40,03 €	50,03 €	65,03 €			
Forfait par verre simple	0,03 €	0,05 €	73,03 €	95,03 €	118,03 €			
Forfait par verre complexe	0,03 €	0,05 €	96,03 €	126,03 €	146,03 €			
Forfait par verre très complexe	0,03 €	0,05 €	137,03 €	167,03 €	187,03 €			
Suppléments et prestations optiques (6)	60%	100%, à hauteur des prix limites de vente pour les actes concernés						
Forfait lentilles (remboursées Sécurité sociale)	60%	100%	46 €/an	195 €/an	265 €/an			
Lunettes et fournitures (non remboursées Sécurité sociale)	-	-	-	-	100%			
Forfait chirurgie réfractive (par œil)	-	-	-	100 €/an	150 €/an			
Forfait lentilles (non remboursées Sécurité sociale)	-	-	31 €/an	50 €/an	80 €/an			
Forfait basse vision (ex.loupe)	-	-	20 €/an	30 €/an	40 €/an			
✓ Aides auditives								
Equipements auditifs 100% santé (3)(10)	60%	Aucun reste à charge (4)						
Equipements auditifs hors 100% santé (3)(10)								
Equipement par oreille	60%	400 €	500 €	650 €	1 050 €			
Equipement par oreille - bénéficiaires atteints de cécité	60%	1 400 €	1 500 €	1 600 €	1 650 €			
Piles et accessoires	60%	100%	100%	100%	100%			

\_\_\_\_\_



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2024	Remboursement de l'Assurance	NIVEAU 1	NIVEAU 1+	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	Maladie Obligatoire	Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire			
✓ Hospitalisation					
Séjour	80%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière	-	-	25 €/jour limités à 30 j/an en psychiatrie <sup>(7)</sup>	40 €/jour limités à 30 j/an en psychiatrie <sup>(7)</sup>	60 €/jour limités à 30 j/an en psychiatrie <sup>(7)</sup>
Chambre particulière sans nuitée	-	- 25€/jour limités à 30 jours/an en psychiatrie <sup>(7)</sup>			
Forfait hospitalier	-	Frais réels			
Forfait patient urgences	-	Frais réels			
Frais d'accompagnant (hospitalisation seniors) (8)	-	-	20 €/jour 30 jours/an	20 €/jour 30 jours/an	20 €/jour 30 jours/an
Location de téléviseur (9)	-	- Frais réels limités à 30 jours par hospitalisation			
Honoraires (1):					
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	80%	100%	100%	140%	180%
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	80%	100%	100%	120%	160%
✓ Nos forfaits en +					
Ostéopathie - chiropractie	-	-	20 €/an	40 €/an 20 €/séance	60 €/an 20 €/séance
Consultation psychologue	-	-	-	80 €/an 20 €/séance	100 €/an 25 €/séance
Homéopathie (11)	-	-	-	20 €/an	30 €/an
Vaccins voyage	-	-	30 €/an	30 €/an	30 €/an
Ostéodensitométrie (remboursée ou non Sécurité sociale)	-	-	30 €	30 €	40 €
Pédicure / podologue	-	-	40 €/an 20 €/séance	60 €/an 20 €/séance	80 €/an 20 €/séance
✓ Prestations supplémentaires					
Mariage ou PACS du membre participant	-	50 €	50 €	50 €	50 €
Participation aux frais funéraires	-	500 €	500 €	500 €	500 €

\_\_\_

#### Tableau de Garantie - MNH Essentya Seniors



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2024	Remboursement de l'Assurance	NIVEAU 1	NIVEAU 1+	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
	Maladie Obligatoire		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assuranc			
✓ Services						
Analyse de devis		OUI	OUI	OUI	OUI	
Soutien psychologique		OUI	OUI	OUI	OUI	
Assistance à domicile en cas d'hospitalisation (MNH Présence)		OUI	OUI	OUI	OUI	
Assistance dépendance (conseils et informations, maintien à domicile, aide aux aidants)		OUI	OUI	OUI	OUI	
Téléconsultation (7j/7 - 24h/24)		-	OUI	OUI	OUI	
Carte Blanche (réseau de soins optique, dentaire, audiologie)		-	OUI	OUI	OUI	

- (1) Prise en charge de la participation forfaitaire pour actes lourds.
- (2) 8 séances par an, dans la limite du montant imposé au professionnel de santé conventionné au dispositif gouvernemental «MonPsy» (plus d'informations sur le site monpsy.sante.gouv.fr)
- (3) Tels que définis réglementairement.
- (4) A hauteur des prix limites de vente ou de facturation imposés au professionnel de santé.
- (5) Remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres), par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité sociale.notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
- (6) Prestations d'adaptation de la correction, appairage, verres avec filtre et autres suppléments (prisme, verres antiptosis, verres iséiconiques).
- (7) La limitation s'applique sur l'ensemble des frais de chambre particulière.
- (8) Prise en charge des frais de restauration et/ou d'hébergement (sur facture).
- (9) Hors centre de convalescence, centre de rééducation, maison de repos, centre de soins de suite et de réadaptation et centre de cure thermale.
- (10) La prise en charge des aides auditives est limitée à une aide auditive par oreille tous les 4 ans.
- (11) Participation de la MNH limitée à 50 % de la facture totale dans la limite de la dépense réelle, jusqu'à épuisement de ce même forfait.



MNH Présence, le soutien psychologique et l'assistance dépendance sont des services proposés par IMA ASSURÂNCES, société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9. La téléconsultation est un service proposé par Medaviz et distribué par la MNH. MEDAVIZ: PODALIRE, SAS au capital de 83 800€, dont le siège social est 10, rue de Penthièvre – 75008 Paris - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 807 414 024.